

Dynamique du champ langagier et recomposition territoriale

Ahmed Boukous

Institut royal de la culture amazighe, Maroc

Résumé : Le présent texte analyse la relation mouvante entre les langues en présence et leurs territoires dans le Maroc d'aujourd'hui. Les territoires des idiomes locaux se partagent en territoires amazighophones et en territoires arabophones, avec des frontières dont les limites sont séculaires. Au sein de chacun des deux ensembles territoriaux agit un processus d'homogénéisation interdialectale qui se déroule au bénéfice de l'amazighe urbain et de l'arabe urbain. Le « territoire national physique » est alors le théâtre d'une compétition consacrant l'arabe *darija*, qui acquiert ainsi la fonction de langue centrale véhiculaire par excellence.

À un autre niveau, celui des « territoires symboliques » des langues supercentrales, le conflit idéologique entre l'arabe standard et le français se poursuit sur le mode de la distribution fonctionnelle complémentaire. En définitive, la dynamique générale des groupes de locuteurs induit une tendance structurante qui provoque la dissémination renforcée de l'arabe *darija* dans le cadre du découpage territorial, d'une part, tandis que les politiques publiques renforcent l'arabe standard officiel dans le champ langagier global, d'autre part. L'analyse conclut sur quelques perspectives dans le contexte de la globalisation.

Mots-clés : Maroc ; langue ; arabe ; amazighe ; français ; espagnol ; territorialité ; territoire physique ; territoire symbolique ; recomposition territoriale

Abstract: The present paper analyzes the changing relationship between existing languages and their territories in Morocco today. The territories of the local idioms are divided and historically defined into Amazigh-speaking and Arabic-speaking territories within each of these territorial entities, an inter-dialectal homogenization process takes place for the benefit of urban idioms. The “national physical territory” is then the scene of a competition consecrating *Darija* Arabic, which acquires the function of central vehicular language *par excellence*.

At the level of the “symbolic territories” of supercentral languages, the ideological conflict between standard Arabic and French continues on the way of complementary functional distribution. *Thus*, the general dynamics of the groups of speakers induces a structuring trend that causes the increased dissemination of *Darija* Arabic in the context of the territorial division, on the one hand, while public policies reinforce the official standard Arabic in the global linguistic field, on the other hand. The analysis concludes with some perspectives in the context of globalization.

Keywords: Morocco; Language; territory; Arabic; Amazigh; French; Spanish; physical territory; symbolic territory; territorial recomposition

ملخص: تتناول هذه الدراسة العلاقة المتحركة بين اللغات في حضورها وفي مجالاتها داخل مغرب اليوم. مجالات اللغات المحلية التي تتقاسم بين مجالات تتكلم الأمازيغية ومجالات تتكلم العربية مع حدود ذات نطاقات عريضة. في إطار هاتين المجموعتين المجاليتين يشتغل مسار تجانسي بين-لهجتي يتحقق لصالح الأمازيغية الحضرية والعربية الحضرية. «المجال الوطني المادي» هو، إذن، مسرح منافسة تخص اللهجة العربية التي تكتسب، بذلك، وظيفة اللغة المركزية الناقلة بامتياز.

في مستوى آخر، مستوى «المجالات الرمزية» للغات فوق-مركزية، يستمر الصراع الإيديولوجي بين العربية المعيار والفرنسية حول طريقة التوزيع الوظيفي التكاملي. والحاصل أن الدينامية العامة لمجموع المتكلمين تحث على توجه بنائي يثير ترويجا قويا للهجة العربية في إطار التقطيع التراي من جهة، في حين تقوي السياسات العامة العربية المعيار الرسمية في الحقول اللغوية العامة، من جهة أخرى. يخلص التحليل إلى بعض المنظورات في سياق العولمة.

كلمات- مفاتيح: المغرب؛ لغة؛ عربية؛ أمازيغية؛ فرنسية؛ إسبانية؛ مجالية؛ مجال مادي؛ مجال رمزي؛ إعادة التنظيم التراي.

1. Problématique

La question des rapports entre la langue et le territoire est une question qui a été posée dans un contexte historique marqué par l'apparition de l'État-nation, et ce, dans le cadre de l'équation : Un État = un peuple = un territoire = une langue. Elle se pose différemment dans le contexte de la mondialisation caractérisé par l'émergence de la « société transnationale ». Cette question comporte en outre plusieurs dimensions. La dimension politique est relative à la nature de la relation pouvant exister entre l'État, le territoire, le peuple, la langue et la culture, relation qui peut être univoque ou plurivoque. Sur le plan historique, l'univocité de la relation langue/territoire est pourfendue par la *Pax Romana* qui a imposé le latin à l'ensemble de l'Empire romain et par le système impérial oriental dans ses versions arabo-musulmane et asiatique, lesquelles ont également connu l'élargissement du territoire de la langue dominante. Cette tendance a été renforcée, plus tard, par le système colonial et impérial avec le développement unilatéral du capitalisme occidental. Quant

à la dimension juridique, elle concerne le droit à la langue dans le cadre de la territorialité *sui generis* par distinction avec les droits personnels qui suivent la personne à travers ses déplacements territoriaux. Plusieurs recherches sont consacrées à l'un ou l'autre de ces aspects. Daniel Baggioni¹ a examiné la relation dialectique entre la formation des langues nationales et la formation des États-nations en Europe. Il en est arrivé à la conclusion que la majorité des États européens d'aujourd'hui ont leur langue propre, si bien que la langue est considérée comme un emblème d'appartenance nationale au même titre que le drapeau et l'hymne national. La complexité de la relation langue /territoire continue cependant de tarauder les historiens de la langue, les dialectologues et les « glottopolitologues », comme en témoigne le numéro spécial de la revue *Glottopol* consacré à la thématique « Territoire et langue »².

Les questions qui me semblent pertinentes pour examiner les termes de la problématique esquissée ci-dessus et les mécanismes de son déploiement spécifique au Maroc sont les suivantes : (1) le processus de territorialité de la langue qui fait de la langue et du territoire deux paramètres consubstantiels aux formations tribales; (2) les modalités de recomposition territoriale des langues dans le cadre de l'État-nation ; et (3) l'impact de la politique linguistique sur l'aménagement du territoire national.

2. Contexte

On peut considérer que la problématique des rapports langue/ territoire n'est plus d'actualité aujourd'hui avec la globalisation des échanges qui conduit à la recomposition des territoires en induisant des rapports de contact, d'interaction, de compétition et de conflit entre les langues. Abram de Swaan a fourni, dans sa *Leçon inaugurale* au Collège de France en 1997, une brillante analyse de la « constellation des langues » au sein de la « société transnationale » dans le contexte de la mondialisation. Cette analyse fait du monde « un village planétaire » où les langues sont dans une construction pyramidale qui impose de repenser les frontières linguistiques. Dans ce contexte, si la langue « hypercentrale »

¹ Daniel Baggioni, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot & Rivages, 1997.

² Marie-Louise Moreau, « Avant-propos », *Langues de frontières et frontières de langues*, *Glottopol*, n° 4, juillet 2004, p. 2-5.

(l'anglais) et, dans une moindre mesure, les langues « supercentrales » parviennent à étendre leur champ d'action au niveau transnational, les langues centrales et les langues locales se départagent le territoire national. Le territoire de la langue se trouve ainsi défini par des frontières mouvantes, allant de l'absence de frontières et donc de l'extension planétaire du territoire d'une langue, comme l'anglais, à des frontières de territoires dont la vastitude est corrélée au poids de certains espaces phoniques transnationaux, en l'occurrence la castillanophonie, la lusophonie, la francophonie, l'arabophonie, etc., qui transcendent leurs frontières naturelles, et les grandes phonies « monoterritoriales », comme la sinophonie, la russophonie et la germanophonie, et enfin les phonies locales comme l'amazighophonie (berbérophonie). Au niveau des différents territoires se composent, se décomposent et se recomposent des espaces sociaux, mentaux et culturels. La dynamique qui s'ensuit est génératrice de changements inédits et irréversibles dans l'histoire des communautés humaines entraînant la surdomination de l'anglais, la dominance du castillan et l'émergence d'une nouvelle puissance linguistique, le chinois. Corrélativement, selon l'*Atlas de l'Unesco des langues en danger dans le monde* (2010), des langues disparaissent, d'autres sont en voie d'obsolescence et d'autres sont encore dans une phase de résilience précaire, ce qui appauvrit considérablement la diversité linguistique du monde. Les principales causes de cet état de fait sont la puissance de la langue « hypercentrale » et des langues « supercentrales » sur le marché linguistique global et sur les marchés périphériques et l'exercice de la domination sur les territoires et les communautés précarisées par les termes de l'échange inégal des biens matériels et symboliques. Corrélativement, l'urbanisation effrénée conduit à l'assimilation des communautés victimes de l'exode rural, à l'exclusion de leurs langues de l'école, des médias et à la stigmatisation sociale. Pour gérer cette situation, des choix de politique linguistique sont faits ; ils vont de la politique libérale du « laisser-faire », à la politique de soutien exclusif à la langue officielle de l'État-nation, ou à la reconnaissance *de jure* ou *de facto* du bi/plurilinguisme national. Eu égard aux enjeux multidimensionnels de la situation linguistique ainsi engendrée, la politique linguistique adoptée par l'État et son implémentation dans les politiques publiques, aux niveaux central et régional, fait, mais peu souvent, l'objet d'une négociation équitable entre les pouvoirs publics et les acteurs sociaux.

À l'ère de la globalisation du monde à travers la mondialisation des échanges économiques, culturels et linguistiques, les langues n'ont quasiment plus de territoire exclusif, d'espace délimité par des frontières politiques hermétiques. L'espace territorialisé de la langue cède le pas devant l'espace de la communication linguistique. L'étendue de cet espace est liée au statut, au poids, à la valeur et à la force des langues ; ces dernières sont elles-mêmes corrélées aux rapports sociaux. Du coup, la notion de « territoire d'une langue » est à prendre non plus au sens physique mais au sens métaphorique. La notion de langue elle-même n'a de sens que par rapport à la communauté qui la parle. Aujourd'hui, partout on fait le constat de l'évolution des situations linguistiques à travers le monde tant sur le plan géolinguistique en termes de relation territoire/langue³ que sur le plan sociolinguistique en termes de statut et de fonction des langues en présence⁴. Il convient de préciser que la situation normale est celle où toute langue a un territoire, quoique, avec le numérique, on puisse dire qu'il existe des parlers dont le territoire est plus virtuel que physique. La situation la plus commune à travers le monde est celle où toute langue a son territoire identifiable sur la carte mais, avec la globalisation de la circulation des humains et des échanges de marchandises, de produits culturels et d'idées, il existe de plus en plus de langues qui ont plusieurs territoires et *ipso facto* des territoires qui ont plusieurs langues. Le territoire en question peut être local, régional, national, international ou mondial lorsqu'il accueille, respectivement, une langue à fonction locale, régionale, centrale, « supercentrale » ou « hypercentrale ». La fonction de la langue n'est pas nécessairement corrélée à la vastitude du territoire. Au Maroc, par exemple, l'anglais, bien que langue « hypercentrale », n'a pas le « pouvoir » de l'arabe, langue « supercentrale » mais aussi langue officielle des institutions, langue liturgique et langue de la culture élitare. En d'autres termes, l'arabe « rend plus de services » au locuteur que l'anglais ou même le français, dont la maîtrise présente certes des avantages mais dans des « niches » spécifiques, celle des activités liées à la finance, à la haute technologie militaire, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à la recherche scientifique en général.

³ Albert Dauzat, *La géographie linguistique*, Paris, Flammarion, 1944.

⁴ Joshua Fishman, *Language in Sociocultural Change*, Stanford, Stanford University Press, 1972.

3. Langue, territoire et territorialité

Pour la lisibilité du texte, il importe de clarifier les notions-clés employées, en l'occurrence « territoire », « territorialité », « déterritorialisation » et « recomposition territoriale ». Les termes « territoire » en français, « *terri'torio* » en espagnol, « *territo'rio* » en italien et « *territory* » en anglais dérivent du latin *territorium* qui signifie une terre (*terra*) se trouvant dans une place sous la juridiction d'une ville, d'un État-nation, d'un domaine... En arabe, la notion de « territoire » est rendue indistinctement par *majaal* (espace), *ard* (terre), *igliim* (province), *minṭaqa* (région), *balad* (pays). En amazighe, les termes *akal* (terre), *tamazirt* (pays), *tammurt* (pays) et *adghar* (place) sont employés indifféremment pour signifier « territoire ». Enfin, la notion de « territorialité » n'est pas restituée par un terme spécifique ; le terme en lui-même n'a pas d'équivalent en arabe et en amazighe, il est rendu par une tournure phrastique signifiant « ce qui appartient en propre à un territoire », notamment la langue pour ce qui nous intéresse ici. La « déterritorialisation » est un processus de perte de son territoire originel par une langue donnée, généralement après une invasion étrangère. C'est le cas des dialectes amazighes qui ont vu leur espace vital se réduire depuis la conquête arabo-musulmane et nombre de communautés amazighes sont assimilées au point de perdre l'usage de leur langue première au profit de la *darija*, un dialecte hybride fait d'un habillage arabe et d'un substrat amazighe. Un autre cas intéressant à étudier est celui du dialecte zénète de l'oriental marocain, en voie de disparition après la quasi-assimilation des populations amazighes de la région, comme cela a été le cas des communautés du pré-Rif notamment les Ghomaras, les Sanhajas de Sraïr, etc. Enfin, il faut signaler dans le même ordre d'idée, la disparition du dialecte znaga dont les populations amazighophones (qui ont donné la grande dynastie almoravide) ont peuplé le Sahara jusqu'à la conquête arabe menée par les tribus nomades *hassanes* à partir du 15^e siècle et qui sont aujourd'hui soit assimilées à la langue et à la culture des *Bidanes* en Mauritanie et dans la région saharienne, soit refoulées vers le fleuve Sénégal.

Il est intéressant également de noter l'emploi du terme « territoire » sur la carte administrative du Maroc établie en 1926 par l'autorité militaire française et désignant trois « territoires » dans le Maroc oriental : « le territoire d'Oujda », « le territoire de Bou Denib », « le territoire de Taourirt » et, curieusement,

« le territoire de Tadla », alors que les autres espaces sont dénommés « subdivision de Casablanca », « subdivision de Marrakech », « subdivision de Taza » « subdivision de Fès », « subdivision de Meknès ». L'hétérogénéité de ces appellations connote des considérations politiques et militaires selon lesquelles le « territoire » désigne un espace ayant un statut administratif particulier désignant une entité territoriale floue, provisoire.

3.1. Un territoire mouvant

Le Maroc précolonial était essentiellement un pays tribal. La tribu est idéalement une entité douée d'une certaine homogénéité anthropologique, historique, linguistique, culturelle et sociopolitique qui détermine son opposition traditionnelle au pouvoir central. Le débat sur « la tribu » a fait l'objet de plusieurs thèses concernant sa formation, sa nature et sa fonction. En résumé, l'historien Abderrahmane Ibn Khaldoun⁵ fonde l'unité tribale sur le mécanisme de la *âṣabiya* (cohésion); de son côté, l'historien-sociologue Jacques Berque⁶ fait de la tribu une entité fonctionnelle d'opposition séculaire à l'État central (*Makhzen*), tandis que l'anthropologue Ernest Gellner⁷ remet en cause le mythe fondateur de l'ancêtre éponyme relativement à la formation de la tribu. Ceci dit, on constate que, jusqu'à une époque récente, tout Marocain affilié au monde rural reconnaît naturellement son appartenance à une tribu donnée ; cette appartenance renvoie à un territoire et à un parler. Même les familles citadines, d'origine levantine ou andalouse, se réclament d'une lignée agnatique territorialisée remontant à un *pater familias*. De ce fait, si la tribu n'est pas tout à fait une réalité tangible, elle est au moins un construit de l'imaginaire communautaire. Preuve en est que les administrateurs territoriaux, les topographes et les cartographes parviennent à donner corps à la tribu. La cartographie européenne au Maroc remonte au 16^e siècle; nous disposons ainsi de plusieurs cartes : la carte des tribus établie par les Allemands en 1844 fournit l'essentiel des éléments que livrent celles réalisées par les autorités françaises au 20^e siècle. La carte des tribus (carte 1) concerne les provinces du nord; elle remonte

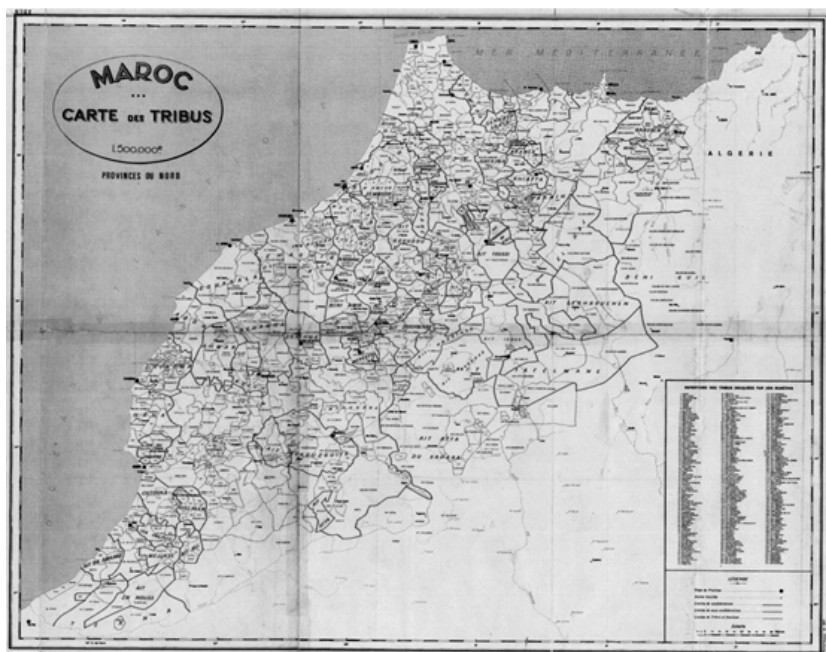
⁵ Abderrahmane Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, traduit par le Baron de Slane, Paris, Geuthner, 1925-1926.

⁶ Jacques Berque, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine? », dans *Maghreb, Histoire et Sociétés*, chapitre 2, De Boeck-Duculot, Gembloux-Alger, 1974, p. 22-47.

⁷ Ernest Gellner, *Saints of the Atlas*, Chicago, University of Chicago Press, 1969.

à 1926 et est reproduite en 1935, 1939 et 1977 par l'administration de la Division de la carte sise à Rabat. Cette carte est donnée ici à titre indicatif pour traduire la réalité territoriale des tribus telle qu'elle est analysée dans le présent texte.

Carte 1 : Tribus des provinces nord du Maroc⁸



Cette carte donne la configuration tribale du territoire marocain qui montre que chaque tribu est délimitée par des frontières qui la distinguent des autres tribus. Cependant, l'idée qui établit une homologie entre tribu, territoire et langue est évidemment erronée parce qu'elle conduirait à poser qu'il y aurait autant de langues que de territoires tribaux et que chaque communauté aurait son parler propre qu'elle emploierait sur son territoire. Cette vision des choses, si elle a pu exister aux premiers moments de l'histoire du pays et de son peuplement, est sans doute aujourd'hui purement idéale, après les déplacements

⁸ Division de la carte, *Carte des Tribus des provinces nord du Maroc*, Rabat, Royaume du Maroc. Réimpression en 1977.

subis ou volontaires des groupements humains, à travers les périodes mouvementées de l'histoire de la région. Les moments phares de ces déplacements coïncident avec la conquête musulmane de la péninsule ibérique et de la moitié sud du royaume des Francs, durant la première moitié du 8^e siècle, la montée vers le nord du Maroc des tribus Znagas du Sahara à la conquête du pouvoir au 11^e siècle et leur installation à Marrakech ; et l'introduction des tribus arabes bédouines entre le 12^e et le 16^e siècles par des dynasties amazighes pour renforcer leurs armées et contrôler les tribus récalcitrantes; c'est le cas de la dynastie almohade (1145-1248) qui a drainé les Bani Hilal (originaires du nord de l'Arabie) en les installant dans les plaines atlantiques. C'est également le cas de la dynastie mérinide (1244-1465) et, après elle, de la dynastie wattasside (1472-1554) et de la dynastie saâdienne (1554-1659) qui, toutes les deux, ont loué les services des Bédouins Bani Maâqils (originaires du sud de l'Arabie) en échange de l'occupation des plaines du Haouz, de Abda et du Souss, des oasis du sud et du Sahara.

Signalons également les déplacements des populations pour cause de sécheresse et d'épidémies et les déplacements provoqués par le pouvoir central en guise de représailles pour cause d'insubordination. Les événements qui se sont déroulés tout au long de l'histoire du Maroc ont provoqué des variations dans la relation entre tribus, territoires et langues. Pour résumer, nous dirons que l'intromission des tribus arabes bédouines a fondamentalement changé la carte linguistique du pays en installant l'arabe et ses dialectes et en favorisant l'arabisation des Amazighes au travers de leur islamisation. D'un autre côté, les déplacements de populations amazighophones du sud vers le nord, voulus ou forcés, ont contribué à déterritorialiser l'amazighe. Plus tard, avec les transformations politiques, économiques, administratives et le changement culturel et linguistique induits par la colonisation européenne, la tribu marocaine a été vidée de sa substance, de sa fonctionnalité et de sa pertinence. L'État-nation, érigé après l'indépendance en 1956, a consacré l'obsolescence de la tribu. Le Maroc des tribus est ainsi révolu et, avec lui, le territoire tribal et, progressivement, le système des allégeances traditionnelles. Cela a un impact direct sur la déterritorialisation des parlers ruraux, amazighes et arabes.

3.2. Un territoire ouvert

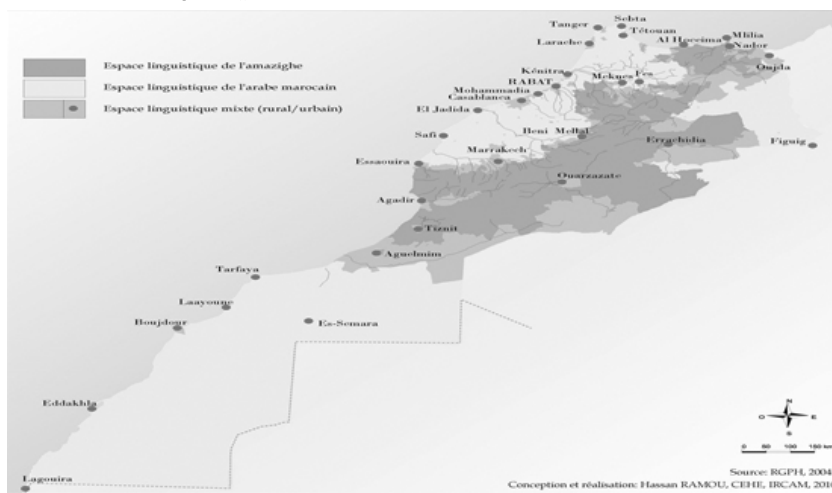
Avec le développement du capitalisme européen, l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, attirées par les ressources du Maroc, ont entrepris de conquérir le marché local par des manœuvres multiples, notamment par l'usage de la force militaire, du prêt en devises, de l'assistance militaire au pouvoir central (*Makhzen*) contre la dissidence berbère (*siba*), de l'intervention directe dans les affaires intérieures sous couvert de protection des alliés autochtones. Il apparaît ainsi que le Maroc est vu de l'étranger comme une contrée fermée, hostile à l'Europe, une terre aux potentialités prometteuses à conquérir. Le Traité de Fès, signé par les autorités marocaines avec la France le 30 mars 1912 et avec l'Espagne le 27 novembre de la même année, a accordé à la première puissance le protectorat sur la montagne riche en eaux et en minerais et les plaines aux terres fertiles, les plateaux et les oasis et, à la deuxième puissance, le protectorat sur la région nord, la région d'Ifni et sur le Sahara, des régions géostratégiques. Il s'est ensuivi une série de batailles, entre les tribus amazighes et l'armée française, dans l'Atlas et dans le Saghro de 1912 à 1931, et face à l'armée espagnole dans le Rif, de 1921 à 1926 et dans le sud de 1957 à 1959. Ces batailles ont saigné les régions résistantes.

Aujourd'hui, le Maroc est une monarchie constitutionnelle, avec un parlement bicaméral. Sa superficie est de 710 850 km²; la densité moyenne est de 72,35 hb/km². Sa population en 2017 est estimée à 335 000 000 habitants. Le PIB y est de 5 100 \$ USD/hb. Le pays a deux langues officielles, l'arabe et l'amazighe. Le tracé de ses frontières n'est cependant pas définitivement établi ni reconnu par la communauté internationale, notamment dans sa région orientale limitrophe avec l'Algérie, la région du Sahara où perdure le conflit larvé avec l'Algérie et le mouvement indépendantiste sahraoui, et aussi dans la région septentrionale avec l'occupation espagnole des villes de Melilla et de Ceuta. Dans cet espace cohabitent la langue amazighe et la langue arabe et leurs dialectes respectifs, avec le français, l'espagnol et, dans une moindre mesure, l'anglais.

La carte 2 visualise la présence de l'amazighe et de l'arabe sur le territoire national, en les plaçant dans leurs espaces respectifs. Cependant, elle a le désavantage de figer une réalité à la fois complexe et mouvante. C'est ainsi

qu'elle ne permet pas de rendre compte de l'emplacement de toutes les langues en présence, notamment l'arabe standard, le français et l'espagnol, comme elle n'indique pas suffisamment l'interpénétration des territoires linguistiques ni l'hétérogénéité des langues et des communautés qui les peuplent. Ce sont là quelques-unes des limitations de la cartographie linguistique qui semble liée à une conception figée et simplificatrice selon laquelle toute langue a son territoire délimité et exclusif, chose qui ne se conçoit plus ni n'existe plus aujourd'hui avec la constitution d'espaces « libérés » par la libre circulation des humains et des produits de leurs activités.

Carte 2 : Carte linguistique du Maroc⁹



Pour prendre la mesure de la réalité linguistique, sa dispersion et son *background* historique, considérons les principales variétés linguistiques, en l'occurrence l'amazighe adossé au territoire montagneux, l'arabe aux origines bédouines sud-arabiques et les langues européennes introduites par la Méditerranée.

4. Langue et recomposition territoriale

Le Maroc est passé à travers l'histoire par des appellations différentes qui indiquent généralement la dynastie régnante ; la constitution du territoire avec ses frontières a

⁹ Hassan Ramou, *Carte linguistique du Maroc*, CEHE, IRCAM, 2010, RGPH [2004].

elle-même fluctué en fonction de la situation politique interne et de l'intervention de puissances étrangères. Sur le plan anthropologique, le Maroc est passé d'une entité composée de « tribus » et de « confédérations tribales » à un État-national moderne. Dans ce processus, les frontières entre les langues et les dialectes ont évolué avec la réduction de la diversité langagière, l'incursion de langues étrangères et l'aménagement politique du champ linguistique.

4. 1. Territorialité de la langue de la montagne

Les historiens, anciens et modernes, rapportent que les populations « amazighes¹⁰ » peuplent la zone s'étendant de Siwa, à la frontière égypto-libyenne, à l'Océan Atlantique et de la rive méridionale de la Méditerranée au Niger, au Mali, au Burkina Faso. Ces populations, de type caucasien, se seraient installées dans cette zone au Néolithique, venant soit par le Nord, soit par l'Est en se substituant aux populations noires. Certains historiens en font des autochtones, d'autres des orientaux, ou encore des Egéens ; ce sont autant de conjectures qui ne nous concernent pas ici. Nous retiendrons pour notre analyse du domaine de la langue amazighe les quatre grandes aires retenues par les dialectologues¹¹, en l'occurrence l'aire *tachelhite* occupant les zones montagneuses de l'Anti Atlas et du Haut Atlas central et méridional (52,1% de l'ensemble) ; l'aire *tamazighite* qui s'étend dans le Moyen Atlas et dans le sud-est (32,2%), l'aire *tarifite* localisée dans le Rif occidental et oriental, y compris l'aire dite *zénète* s'étalant sur les hauts plateaux de la région orientale (16,7%). Le degré d'intercompréhension entre les locuteurs des différentes aires est relatif à la distance séparant ces dernières.

Dans le domaine de l'amazighe, l'extrême diversité des parlers se réduit au fur et à mesure de l'intégration des régions et des localités dans l'espace national, d'une part, et de l'intégration des communautés émigrées en ville, d'autre part. Cette réduction, au profit de *darija*, va de pair avec l'étiollement de la langue et de la culture amazighes en milieu urbain. L'éducation, les médias et la production culturelle sont les nouveaux territoires qui permettraient la

¹⁰ Le terme traditionnellement employé est « Berbères », dérivé de « Barbaroi », « Barbari », « Barbares ». Les autochtones rejettent cette appellation qui prête à équivoque et préconisent de revenir à la dénomination originelle à savoir *Amazighe*, « hommes libres ».

¹¹ André Basset, *La langue berbère*, Oxford, Handbook of African Languages, 1952 ; Berque, Jacques, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine? », *op. cit.*

revitalisation de l'amazighe dans le cadre de son officialisation et de son inclusion dans les politiques publiques.

4.2. Extraterritorialité de la langue du désert

L'arabe a été introduit au Maroc à partir de la fin du 7^e siècle de l'ère chrétienne au nom de l'Islam ; d'abord épiphénomène linguistique, il a pu par la suite acquérir le statut de langue dominante. Le processus d'arabisation s'est déroulé en trois phases : la phase de l'intromission est caractérisée par les raids intermittents des troupes musulmanes ; la phase du renforcement de la présence arabo-musulmane est représentée par la création de la cité de Fès en 808 qui, par le rayonnement économique et culturel de sa population, a contribué à arabiser les populations environnantes et celles qui se trouvent sur la route qui la relie aux ports ; enfin, l'action de Fès a été affermie par l'introduction des tribus bédouines originaires de la péninsule arabique, notamment les tribus Béni Hilals et Maâqils, respectivement aux 12^e et 14^e siècles. Ainsi l'arabisation amorcée par le noyau andalou de Fès est-elle définitivement consolidée par les bédouins originaires d'Arabie. Il est généralement distingué deux grands types dans la langue arabe au Maroc, l'arabe littéral et l'arabe parlé. L'arabe littéral est la variété écrite érigée en *arabe standard* ; c'est la langue prestigieuse utilisée dans la pratique et le rite religieux, dans l'éducation scolaire et universitaire, dans la presse et la production culturelle moderne. L'arabe parlé est ce dialecte appelé *darija* ; il comporte des variantes d'origine ethnique¹², à savoir le parler citadin (*mdini*), le parler pré-montagnard (*jebli*), le parler bédouin (*âroubi*) et le parler sahraoui (*âribi*).

En somme, le domaine de l'arabe s'étend à travers le territoire marocain dans deux directions, celle de l'homogénéisation dialectale par l'adoption de la *darija*, et celle de l'incursion dans le domaine amazigh par l'appropriation de la *darija* par les Amazighes. C'est ainsi que l'arabe *darija* représente aujourd'hui la variété la plus répandue sur le territoire national ; c'est par excellence la langue véhiculaire au Maroc. Cette tendance générale est confirmée par les dernières estimations démographiques du Haut-Commissariat au Plan (2017) qui indiquent que la masse parlante de *darija* est estimée à 90% de la population du Maroc.

¹² Le parler juif a quasiment cessé de fonctionner depuis l'émigration de la grande majorité des juifs marocains (estimés à 200 000 en 1960, à 20 000 en 1977 et à 4 000 en 2014).

4.3. Extranéité des langues venues de la mer

Le Maroc est en contact avec les peuples de la Méditerranée depuis l'Antiquité, aussi bien ceux de la rive méridionale que ceux provenant de la rive septentrionale. Les Marocains ont occupé la péninsule ibérique du 8^e siècle au 15^e siècle ; ils ont également occupé le sud de la France jusqu'au Poitou au moins durant la première moitié du 13^e siècle ; en Andalousie, ils ont parlé l'amazighe et l'arabe et y ont installé et développé leur culture durant huit siècles. Depuis la deuxième moitié du 19^e siècle, avec l'ouverture forcée du pays sur l'Europe, et surtout à la faveur du Traité de Fès (1912) qui institue le protectorat français et le protectorat espagnol sur le pays, le territoire marocain est désormais soumis à l'autorité de l'occupant, à la dominance de son capital et de sa langue. L'anglais leur emboîte le pas dans le sillage de la globalisation. Aujourd'hui, le poids des langues étrangères est important au Maroc. Sans les nommer spécifiquement, la Constitution (2011) reconnaît les langues étrangères « les plus utilisées dans le monde » ; de même, le Conseil supérieur d'éducation, de formation et de la recherche scientifique préconise d'assigner une place importante au français dans le système éducatif¹³.

La position de l'espagnol n'est pas négligeable au Maroc ; des *colegios* sont ouverts à l'intention des enfants de familles aisées dans les grandes villes pour poursuivre leurs études en espagnol. Des cadres médecins, pharmaciens, ingénieurs, avocats, etc. sont formés en Espagne ; après l'indépendance du Maroc, le français s'est substitué à l'espagnol dans le nord anciennement sous occupation espagnole ; les cadres hispanophones se trouvent du coup déclassés face aux cadres formés en France. Cependant, la langue espagnole se maintient dans l'enseignement secondaire et supérieur marocain, mieux en tout cas que dans le domaine des médias et de la littérature. L'espagnol regagne des points dans sa compétition avec le français grâce aux activités d'enseignement de la langue et de rayonnement de la culture organisées par *l'Institut Cervantès*. On voit ainsi que le territoire conquis par l'espagnol est progressivement grignoté par le français.

Le français est institutionnellement présent au Maroc à partir du début du 20^e siècle. *De facto*, le français est devenue la langue officielle des institutions du Protectorat. Au lendemain de l'indépendance, les écoles publiques où le français était langue d'enseignement ont produit un nombre relativement

¹³ Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, *Le projet de la vision stratégique 2015-2030*, Royaume du Maroc, 2016.

peu important de lauréats. Ce résultat, bien que relatif, a constitué un atout majeur pour le maintien de la langue française et la reproduction de la culture qu'elle véhicule au Maroc. Le français est officiellement considéré comme la première langue étrangère du Maroc, c'est la langue de l'ouverture sur le monde moderne. Sur le plan scolaire, le français est introduit dans l'enseignement fondamental public à partir de la première année du primaire, et il garde le même statut dans l'enseignement secondaire, excepté dans les branches techniques et économiques où il fonctionne comme langue d'enseignement ; l'enseignement supérieur technique et scientifique est intégralement dispensé en langue française. Quant à l'enseignement des sciences humaines et sociales, il a été arabisé dès 1972, avec cependant le maintien de sections françaises. On peut ainsi dire que le français a su garder l'essentiel de ses acquis durant la période coloniale et que son territoire s'est développé en se diversifiant.

La position de l'anglais sur le territoire marocain reste encore faible, sans pour autant être négligeable. Nonobstant le fait que le Maroc demeure dans l'orbite de la francophonie, l'anglais tend à jouer le rôle d'*outsider* dans la compétition linguistique en vue de servir de véhicule au transfert de technologie et d'outil d'appropriation de la modernité. Les lauréats formés à l'école anglosaxonne ou ouverts sur la culture internationale dominante considèrent que l'accès à la modernité ne devrait pas être l'apanage de la langue française et que cette fonction ne devrait pas échoir *ipso facto* à cette langue. Les décennies à venir verront probablement l'anglais se renforcer davantage encore dans le contexte de l'ouverture du marché maghrébin aux produits étrangers dans le cadre des accords de libre-échange. Cet état de fait contribuera, à coup sûr, à élargir le territoire de l'anglais.

Les langues étrangères, notamment le français, occupent des espaces importants dans l'éducation, la culture, les médias et le monde de l'entreprise. Cet état de fait consolide durablement les assises du français et lui permet de se tailler une place forte sur le territoire marocain, en dépit de l'opposition des milieux conservateurs et nationalistes.

5. Langue, territoire et aménagement

Nous pouvons estimer que la carte linguistique du Maroc est fixée dans ses grandes lignes depuis le 17^e siècle : les plaines atlantiques et intérieures sont essentiellement arabophones, tandis que les montagnes sont exclusivement

amazighophones. Cependant, le rapport langue / territoire est mouvant et dynamique au Maroc. De nouveaux territoires se constituent et de nouveaux rapports se tissent entre les langues en présence dans un contexte marqué par des changements structurants, notamment ceux induits au plan interne par l'urbanisation et la politique d'aménagement du territoire et, au plan externe, par la globalisation des échanges. Les différents changements charrient des enjeux importants, y compris des enjeux culturels et linguistiques.

5.1. Urbanisation et territoire de langue

Le facteur démographique est important dans la relation langue/territoire car il détermine le poids de la masse parlante d'une langue dans un territoire donné. Le Maroc est passé de la situation d'un pays à forte fécondité à celle d'un pays à faible fécondité, avec un indice synthétique de 2,28 enfants par femme en 2014 (2,01 en milieu urbain et 2,55 en milieu rural), contre une moyenne de 7,45 en 1962. Le pays, qui a ainsi réalisé une transition démographique rapide, est confronté aux phénomènes du vieillissement de la population et d'urbanisation croissante, deux phénomènes qui ont une incidence sur la question de la relation langue/ territoire.

En considérant la dynamique du marché des langues au Maroc, il appert que les différentes langues s'inscrivent dans le processus de déterritorialisation avec des conséquences différentes. L'amazighe, avec ses différents dialectes, se maintient certes essentiellement sur son territoire historique mais avec l'exode rural, les amazighophones acquièrent les langues de la ville au détriment de leur langue première. Son officialisation n'a pas encore produit les effets escomptés. Les dialectes arabes connaissent sensiblement le même processus, ils s'urbanisent en perdant leurs caractéristiques sociolinguistiques ; l'arabe standard gagne d'autres territoires avec le développement de l'enseignement à travers le royaume. Quant aux langues étrangères, elles demeurent des langues urbaines, mais elles conquièrent de nouveaux espaces sociaux en pénétrant plus profondément dans les familles des classes supérieures et moyennes. Avec le développement de l'urbanisation, cette tendance est à la hausse quand on sait que ce phénomène s'accompagne de l'accroissement géométrique de la population urbaine. Le tableau 1 donne des indications en termes de projections statistiques.

Tableau 1 : Évolution du taux d'urbanisation

Année	Taux d'urbanisation	Année	Taux d'urbanisation
1960	29,2	2010	57,8
1970	34,6	2020	62,0
1980	41,1	2030	65,1
1990	48,6	2040	67,3
2000	54,2	2050	68,5

Source : Haut-Commissariat au Plan, Maroc, 2017

L'urbanisation entraîne de nombreuses conséquences tant positives que négatives sur le déploiement territorial de l'arabe et de l'amazighe. Sur le plan linguistique, en s'ouvrant sur d'autres territoires, les langues autochtones connaissent un enrichissement par le contact avec les langues du monde, notamment dans les domaines du lexique, des technolèctes, des jargons, des tournures idiomatiques, des figures rhétoriques, etc. Elles bénéficient aussi de l'ouverture de l'éventail de leur répertoire discursif par l'intégration de nouveaux registres et de niveaux de langue inédits, l'extension des domaines d'usage et les fonctions de la langue, et l'élargissement de l'assiette des locuteurs. Sur le plan culturel, l'environnement urbain induit l'enrichissement par le contact et l'échange entre les cultures, notamment à travers l'acquisition de nouvelles expressions artistiques comme le cinéma, le théâtre, les arts plastiques, la chorégraphie, la musique moderne, etc. De nouveaux genres littéraires comme le roman, la nouvelle et l'essai font leur apparition dans la néo-littérature d'expression arabe et amazighe. Cela représente pour les langues autant d'opportunités d'intégration de nouveaux territoires. Il serait cependant naïf de considérer que le contact des langues et l'interpénétration de leurs territoires ne comportent que des bienfaits pour les langues autochtones. L'environnement urbain est fondamentalement structuré par la logique de la compétition, une logique qui induit la hiérarchisation des langues et des cultures par l'exercice des lois régaliennes du marché des biens symboliques. Les principaux indicateurs de cette situation sont la dominance quantitative de l'emploi de l'arabe dialectal – le *darija* – et la prédominance

de sa fonction transactionnelle ; la dominance de l'arabe standard avec sa fonction référentielle et de médium de la production littéraire, et son statut de langue officielle; enfin la dominance qualitative du français avec sa fonction transactionnelle au niveau de la finance et de l'économie, et sa place dans la culture moderne.

Le déplacement des populations, à travers l'espace national vers les agglomérations urbaines, notamment à la faveur de l'exode rural, conduit à la déterritorialisation de leurs langues et de leurs cultures et, du coup, à leur précarisation face aux langues et aux cultures fortes, surtout lorsque les communautés qui les portent subissent un processus d'atomisation en milieu urbain où l'individuation conduit à la perte des appartenances organiques, des repères langagier et culturel. Cette situation est vécue par les migrants de régions diverses. C'est le cas des amazighophones musulmans et juifs, des arabophones des régions rurales, aussi bien les Bédouins des plaines et des plateaux que les *Jbals* du pré-Rif, les *Hassanes* du Sahara, et également les citadins des villes périphériques. Dans tous les cas, le fait de quitter le territoire de leur langue conduit les migrants à la perte progressive de leur langue première au contact de la langue du territoire d'élection à travers le processus de substitution langagière bien connu des sociolinguistes¹⁴. Dans un certain nombre de situations, il arrive cependant qu'émerge au sein des migrants en milieu urbain une conscience identitaire qui pousse à revendiquer le droit à la langue et à la culture d'origine. Il s'ensuit l'enclenchement du processus de légitimation d'une langue et d'une culture qui a perdu son territoire premier au sein d'un territoire autre. C'est ce que l'on peut appeler « la recomposition territoriale ». Ici, il ne s'agit plus d'un territoire exclusif à une langue donnée, mais d'un territoire en partage avec d'autres langues et donc d'un territoire et d'un marché au sein desquels les langues en présence sont en situation de compétition, éventuellement de conflit et dont l'issue dépend du pouvoir des groupes de locuteurs, de leur interaction, de la position de l'État et de ses institutions.

¹⁴ Einar Haugen, *The Ecology of Language*, Stanford, Stanford University Press, Stanford, 1972; Joshua Fishman, *Language...*, *op. cit.* ; Nancy Dorian, (dir.), *Investigating Obsolescence, Studies in Language Contraction and Death*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; Ahmed Boukous, *Revitalisation de l'amazighe. Enjeux et stratégies*, Rabat, Publications de l'Institut royal de la culture amazighe, 2012.

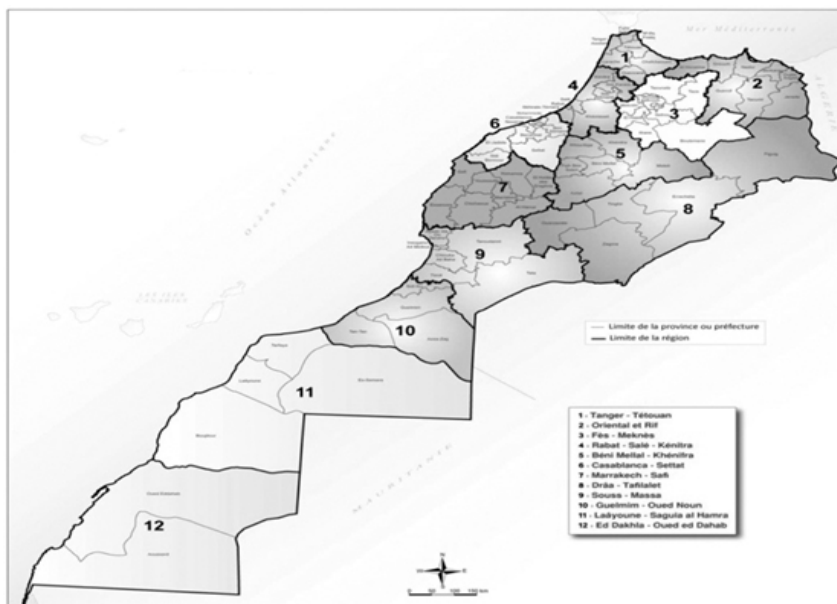
5.2. Politique linguistique et aménagement du territoire

Dans le contexte migratoire, la langue qui a la position la plus précaire est l'amazighe ; cela est dû à la perte de son territoire traditionnel, en dépit de son statut de langue officielle aux côtés de l'arabe. Ce nouveau statut pourrait freiner le processus d'étiollement que l'amazighe subit et redresser les aléas de la transmission intergénérationnelle de la langue. Il pourrait ainsi consolider sa résilience, ou mieux encore sa résistance, dans son territoire propre, et éventuellement, « grignoter » des parcelles de territoires inédits. La réalisation de ces conjectures est conditionnée par deux éléments majeurs : la mise en œuvre effective de l'officialité de l'amazighe telle que déclinée dans l'article cinq de la Constitution et l'inclusion de l'amazighe dans les politiques publiques, à la fois au niveau du territoire national et des territoires régionaux. La première condition est suspendue à la promulgation de la loi organique afférente et la seconde à la mise en œuvre du chantier de la régionalisation. Le découpage régional de l'espace national (2012, 2016) ne semble cependant pas reposer sur une vision qui inclut la dimension langagière et culturelle dans la gestion des régions et leur développement. Pour ce qui concerne la gouvernance territoriale et la possibilité d'en faire un levier probant pour la promotion de l'amazighe, le *Rapport de la Commission royale de la régionalisation avancée* (2010) ne fait aucune concession à la culture tant il y est écrit : « [le découpage territorial préconisé] ne résulte pas d'un quelconque accommodement avec des particularismes ethniques, culturels ou confessionnels plus ou moins exacerbés¹⁵ ». Cette vision est clairement illustrée par le découpage préconisé par la Commission qui a préparé le projet, un découpage (carte 3) qui regroupe dans la même région des entités hétérogènes en termes de *background* historique et de réalité langagière et culturelle. Citons, à titre d'exemples, la région 4 « Rabat-Salé-Kénitra », la région 5 « Béni Mellal-Khénifra », la région 8 « Dra-Tafilalet », la région 9 « Souss-Massa » et la région 10 « Guelmim-Oued Noun » qui comportent toutes des territoires amazighophones et d'autres arabophones.

¹⁵ Commission consultative de la régionalisation, *Rapport sur la régionalisation avancée*, Royaume du Maroc, 2010, p. 7.

Ce découpage a été amendé dans le même sens en 2016 en soustrayant la province d'Al Hoceima tarifitophone à la région 2, celle de « l'Oriental-Rif », la masse des locuteurs du tarifite de Nador et Driouch se trouve ainsi noyée dans la masse arabophone de la région Angad-Oujda. Al Hoceima se retrouve alors faisant partie intégrante de la région 1 « Tanger-Tétouan » qui est traditionnellement arabophone.

Carte 3 : Découpage territorial¹⁶



La « déterritorialisation » des langues en contexte migratoire conduit à leur précarisation ; l'une des voies possibles pour revitaliser ces langues est la voie juridique et politique en leur assignant de nouveaux territoires dans la cité, notamment l'école et les médias.

5.3. De nouveaux territoires

Depuis une décennie, les activités *offshoring* constituent le fleuron de la nouvelle économie du pays, notamment dans le domaine du BPO (*Business Process*

¹⁶ Commission consultative de la régionalisation, *Carte de découpage territorial*, Rabat, Royaume du Maroc, 2012.

Outsourcing) où l'externalisation des processus métiers, comprend les fonctions administratives générales et les fonctions métiers spécifiques, et dans le domaine de l'ITO (*Information Technology Outsourcing*) où l'externalisation des processus liés aux technologies de l'information regroupe les activités de gestion d'infrastructure, les activités de développement de logiciels et les activités de maintenance applicative. Selon les sources du *Ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique*, le Maroc a été élu meilleure destination de l'*offshoring* pour l'année 2012 par l'Association européenne de l'*outsourcing* (EOA). À l'horizon 2020, l'objectif défini par le *Plan d'accélération industrielle* (PAI) est d'atteindre un PIB de l'ordre de 16 milliards de dirhams et la création de 100 000 emplois. Il est aussi intéressant de voir que les différentes langues, l'amazighe à un degré moindre, n'occupent pas un territoire physique spécifique mais des espaces sociaux, politiques, culturels et économiques qui s'entrecroisent, s'interpénètrent et dans lesquels elles sont en situation de contact, d'échange et de compétition. Il est aussi tout à fait évident que cette nouvelle configuration des situations linguistiques conduit à interroger la pertinence de la relation mécanique entre territoire et langue. La globalisation de la circulation des langues et de leurs échanges met en crise la notion de « territoire linguistique », au sens physique, par le remodelage des espaces phoniques. Ce phénomène induit un changement structurel dans la vie des langues, des comportements et des représentations linguistiques des communautés qui les parlent. Du coup, penser les rapports et les enjeux du binôme langue/territoire conduit à poser la problématique de la configuration du paysage langagier du Maroc, les données démographiques, le legs de l'histoire et de la géographie, le choix de politique et d'aménagement linguistiques, l'orientation de l'aménagement du territoire. Bref, la problématique même du rapport entre langue et territoire dans le Maroc contemporain doit être repensée dans un paradigme autre qui met en perspective les paramètres et les indicateurs des changements en cours.

Conclusion

Avec le changement structurant qu'introduisent la centralisation territoriale et la globalisation des échanges, la notion de « territoire de la langue » passe du sens physique de « terre circonscrite sur laquelle une communauté parle

sa langue » au sens métaphorique de « domaines sociaux d'usage des langues ». Ce passage dénote la transformation progressive du territoire communautaire tribal en territoire national dominé par l'État-nation, enfin en un espace multilingue, globalisé et hiérarchisé, sinon extraverti par la dominance dominée des phonies puissantes. Dans ce nouvel environnement, marqué par les caractéristiques de la modernité, notamment la centralisation et la concentration des pouvoirs et l'émergence de conflits sociaux, et où le libéralisme met aux prises les langues, en rapport d'échange inégal, « les phonies mineures » sont en danger d'obsolescence et d'extinction par la réduction ou l'annihilation de leurs territoires.

Une théorie de la gouvernance territoriale portée par une approche en « droits humains » pourrait faire en sorte que les conséquences de l'ultralibéralisme qui phagocyte la diversité des territoires soient neutralisées par les choix de politique linguistique et culturelle. Idéalement, ces choix seraient fondés sur la démocratie territoriale garantissant les conditions de l'équité linguistique et culturelle car, avec la dominance des phonies fortes et le coût élevé que représente leur appropriation, la langue devient elle-même un territoire symbolique doté d'une frontière sociale discriminante.

Références

- Baggioni, Daniel, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot & Rivages, 1997.
- Basset, André, *La langue berbère*, Oxford, Handbook of African Languages, 1952.
- Berque, Jacques, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine? », dans *Maghreb, Histoire et Sociétés*, chapitre 2, De Boeck-Duculot, Gembloux-Alger, 1974, p. 22-47.
- Boukous, Ahmed, *Revitalisation de l'amazighe. Enjeux et stratégies*, Rabat, Publications de l'Institut royal de la culture amazighe, 2012.
- Commission consultative de la régionalisation, *Carte de découpage territorial*, Rabat, Royaume du Maroc, 2012.
- Commission consultative de la régionalisation, *Rapport sur la régionalisation avancée*, Rabat, Royaume du Maroc, 2010.
- Dauzat, Albert, *La géographie linguistique*, Paris, Flammarion, 1944.
- Division de la carte, *Carte des Tribus des provinces nord du Maroc*, Rabat, Royaume du Maroc. Réimpression en 1977.
- Dorian, Nancy (dir.), *Investigating Obsolescence, Studies in Language Contraction and Death*, Cambridge, Cambridge University Press, , 1989.
- Fishman, Joshua, *Language in Sociocultural Change*, Stanford, Stanford University Press, 1972.
- Gellner, Ernest, *Saints of the Atlas*, Chicago, University of Chicago Press, 1969.
- Haugen, Einar, *The Ecology of Language*, Stanford, Stanford University Press, 1972.
- Haut-Commissariat au Plan, *Maroc en chiffres*, Rabat, Royaume du Maroc, 2017.
- Ibn Khaldoun, Abderrahmane, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, traduit par le Baron de Slane, Paris, Geuthner, 1925-1926.
- Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, *Le projet de la vision stratégique 2015-2030*, Royaume du Maroc, [En ligne] <https://lc.cx/mDxS>, Maroc, 2016.
- Moreau, Marie-Louise, « Avant-propos », *Langues de frontières et frontières de langues, Glottopol*, n° 4, juillet 2004, p. 2-5.
- Swaan de, Abram, « Leçon inaugurale au Collège de France », 1997.